

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM HORIZON 26 RUE DES MAIRES RAEDEL 67810 HOLTZHEIM

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Monsieur Justin MEYER, gérant de la société A FLEUR DU BOIS EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 7 RUE DES FLEURS 67980 HANGENBIETEN, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Justin MEYER 7 rue des Fleurs 67980 HANGENBIETEN
Nombre de parts	500
Montant versé	10 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 01226 00020914801 55 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Sébastien ECK
Chargé de Clientèle
sebastien.eck@creditmutuel.fr

JST06

Lu et approuvé



Crédit Mutuel
Horizon
26, rue des Maires Raedel
67810 HOLTZHEIM
Tél. 03 90 41 65 33

